

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1982 B 11090

Numéro SIREN : 326 094 471

Nom ou dénomination : SOCIETE NATIONALE DE RADIODIFFUSION RADIO FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 17/05/2018 sous le numéro de dépôt 48318



1810686501

DATE DEPOT :	2018-05-17
NUMERO DE DEPOT :	2018R048318
N° GESTION :	1982B11090
N° SIREN :	326094471
DENOMINATION :	SOCIETE NATIONALE DE RADIODIFFUSION RADIO FRANCE
ADRESSE :	116 AVENUE DU PRESIDENT KENNEDY 75016 PARIS
DATE D'ACTE :	2018/04/11
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE PRESIDENT CONSEIL ADM. ET DU DIRECTEU

radiofrance

82 B. 11090

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE RADIO FRANCE

27 11 04 2018 DA.

Délibération n°1 : Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 11 avril 2018

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du projet de procès-verbal de sa réunion du 11 avril 2018, approuve ledit procès-verbal.

Délibération n°2 : Nomination d'une nouvelle Présidente de Radio France

Vu la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse et la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle modifiées,

Vu la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication audiovisuelle modifiée en ses articles 47 et suivants,

Vu les articles L. 225-21, L. 225-47, L. 225-53, L. 225-56 et L. 225-94 du Code de commerce,

Vu le décret n° 2017-1043 du 9 mai 2017 portant approbation des statuts de la société nationale de programme Radio France,

Vu la décision n° 2018-209 du Conseil supérieur de l'audiovisuel du 12 avril 2018 portant nomination de la présidente de la Société Nationale de Radiodiffusion Radio France, Madame Sibyle Veil,

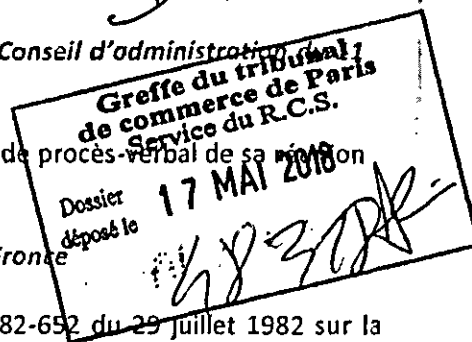
Le Conseil d'administration prend acte conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, de la nomination de Madame Sibyle Veil en tant que Présidente du Conseil d'administration de la société nationale de radiodiffusion Radio France à compter du 16 avril 2018, conformément à la décision du Conseil supérieur de l'audiovisuel en date du 12 avril 2018 susvisée.

Madame Sibyle Veil succède ainsi à Monsieur Mathieu Gallet dont le mandat a pris fin le 28 février 2018 par décision n°2018-13 du Conseil supérieur de l'audiovisuel du 31 janvier 2018, ainsi qu'à Monsieur Jean-Luc Vergne, qui a assuré la Présidence de la société pendant la période de suppléance du 1^{er} mars au 15 avril 2018.

Le Conseil d'administration prend acte, conformément à l'article 20 des statuts de la société nationale de radiodiffusion Radio France, que Madame Sibyle Veil, en sa qualité de Présidente du Conseil d'administration, assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la société.

En application des dispositions du Code de commerce, Madame Sibyle Veil est mandataire social de la société nationale de radiodiffusion Radio France.

En application de l'article 6 de la loi du 29 juillet 1881 et de l'article 93-2 de la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 susvisées, Madame Sibyle Veil assume, sous sa responsabilité, la direction de la publication de la société.



SV

Le Conseil d'administration prend acte que Madame Sibyle Veil n'exerce pas d'autre mandat de présidente de Conseil d'administration ou de Conseil de surveillance ni de membre de directoire ou de directrice générale d'une société anonyme.

Délibération n°3 : Fin de la période de suppléance à la présidence de la société nationale de radiodiffusion de Monsieur Jean Luc Vergne

En conséquence de ce qui précède, le Conseil d'administration prend acte de la fin de la période de suppléance de Monsieur Jean Luc Vergne à la Présidence de la société nationale de radiodiffusion, Radio France, à compter du 16 avril 2018.

Délibération n°4 : Pouvoirs de la Présidente directrice générale

Le Conseil d'administration approuve, conformément aux pouvoirs qui sont conférés par la loi au Conseil d'administration, que Madame Sibyle Veil, en sa qualité de Présidente assumant la direction générale de la société :

- détient le pouvoir de représenter et d'engager la société nationale de radiodiffusion Radio France dans ses rapports avec les tiers et notamment pour ce qui est des conventions, contrats et marchés, transactions ;
- est investie des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi et, à ce titre, détient le pouvoir pour agir en toute circonstance au nom de la société, notamment ester en justice ou procéder à un désistement d'instance.

Ces pouvoirs s'exercent dans la limite de l'objet social de la société et sous réserve que l'acte qu'elle accomplit ne soit pas expressément réservé à l'assemblée des actionnaires ou au Conseil d'administration en application du principe de répartition légale des pouvoirs entre les organes sociaux.

Toutefois, et sans que ces restrictions soient opposables aux tiers, la Présidente directrice générale ne peut sans approbation expresse du Conseil d'administration engager la société sur un montant supérieur à 5 millions d'euros (5 M€) pour ce qui concerne les marchés, les concessions et les transactions.

Dans la limite de ses pouvoirs, la Présidente directrice générale pourra constituer tous mandats spéciaux, avec faculté de délégation.

La Présidente directrice générale ne pourra donner au nom de Radio France des cautions, avals ou garanties, sans y avoir été autorisée préalablement par le Conseil d'administration dans les conditions statutaires, légales et réglementaires.

Délibération n°5 : Nominations au sein des comités spécialisés du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration prend acte que Monsieur Jean-Luc Vergne, administrateur membre et président du comité d'audit, siège à nouveau en tant que président du comité à compter du 16 avril 2018.

Conformément à l'article 20 du règlement intérieur du Conseil d'administration relatif au fonctionnement des comités spécialisés, la durée des mandats des membres des comités est de trois ans.

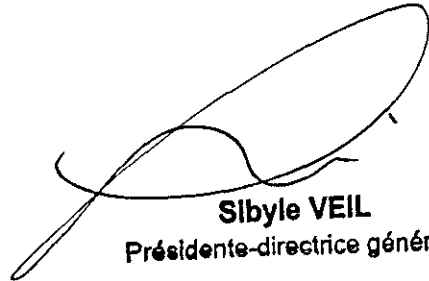
M. Philippe Lonné a été désigné membre du comité d'audit et du comité des rémunérations de Radio France lors du Conseil d'administration du 11 mai 2015. Le Conseil d'administration approuve le renouvellement de ses mandats au sein du comité d'audit et du comité des rémunérations pour une durée de trois ans à compter du 11 mai 2018.

M. Martin Ajdari a été désigné membre du comité d'audit et du comité des rémunérations de Radio France lors du Conseil d'administration du 23 juin 2015. Le conseil d'administration approuve le renouvellement de ses mandats au sein du comité d'audit et du comité des rémunérations pour une durée de trois ans à compter du 23 juin 2018.

Les mandats des autres membres du comité d'audit, du comité des rémunérations et du comité stratégique demeurent inchangés.

Délibération n°6 : Pouvoirs pour procéder aux formalités de droit

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.



Sibyle VEIL
Présidente-directrice générale

